

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS
FIGURANT DANS L'EXAMEN DE LA COOPÉRATION SUD-SUD ET DE LA COOPÉRATION
TRIANGULAIRE DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2011/3)**

Rapport établi par

*Keiko Kamioka
Jorge T. Flores Callejas*

Corps commun d'inspection

Genève 2018



Nations Unies

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS
FIGURANT DANS L'EXAMEN DE LA COOPÉRATION SUD-SUD ET DE LA COOPÉRATION
TRIANGULAIRE DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2011/3)**

Rapport établi par

*Keiko Kamioka
Jorge T. Flores Callejas*

Corps commun d'inspection



Nations Unies, Genève 2018

Résumé analytique

Rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3)

JIU/REP/2018/2

Le présent examen fait suite à un précédent rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3), publié en 2011, dans lequel 12 recommandations étaient présentées (voir annexe I). Conformément à la demande de l'Assemblée générale¹, il a pour objectif d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'intention du système des Nations Unies pour le développement au sujet de l'application de mesures visant à renforcer encore le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (BNUCSS).

Principales constatations et conclusions

Plan-cadre à l'échelle du système et définitions

Le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire propose des définitions opérationnelles de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Y sont exposés des mesures prioritaires et des indicateurs de résultats pour les organismes des Nations Unies ainsi que des options et des mécanismes de financement.

Structures et mécanismes institutionnels et coordonnateurs

La plupart des organismes des Nations Unies visés par le présent examen ont créé à leur siège des unités ou nommé des coordonnateurs qui sont spécifiquement chargés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Gouvernance

Le cadre stratégique du BNUCSS pour la période 2014-2017, dont l'un des objectifs était d'assurer le bon fonctionnement du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, a été mis en œuvre. Afin d'améliorer encore le fonctionnement du Comité, les consultations avec les États membres devraient être poursuivies en vue d'actualiser son règlement intérieur, d'accroître son ouverture et d'améliorer ses modalités de travail.

Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

Le BNUCSS exerce ses activités conformément à son cadre stratégique pour la période 2014-2017. Pour favoriser des relations de travail plus étroites avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le rattachement hiérarchique du BNUCSS a été précisé, et les relations et la transparence entre le PNUD et le Bureau ont été renforcées.

Le BNUCSS a établi des rapports analogues tant pour l'Assemblée générale que pour le Comité de haut niveau, lesquels pourraient être regroupés pour gagner encore en efficacité.

¹ Résolutions 71/244 et 72/237.

Plus de la moitié des 19 organisations ayant répondu au questionnaire envoyé dans le cadre de cet examen se sont dites satisfaites du rôle de chef de file et de coordonnateur que le BNUCSS joue dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à l'échelle du système des Nations Unies. Les propositions d'amélioration concernaient principalement les deux domaines suivants : la mobilisation des ressources et le partage des connaissances.

Commissions régionales

La recommandation adressée aux commissions régionales dans le précédent examen, selon laquelle celles-ci devaient mettre en place des stratégies et des structures, a été mise en œuvre puisque des coordonnateurs ont été nommés et les mécanismes adéquats ont été créés.

Financement

La moitié des 26 organismes visés par le présent examen ont atteint l'objectif proposé lors du précédent examen du CCI relatif à l'allocation des ressources du budget de base et des ressources extrabudgétaires aux initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Dans le même temps, la moitié des organisations ayant répondu aux questionnaires du CCI ont indiqué que l'insuffisance des ressources avait considérablement entravé le développement de l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

Établissement de rapports, suivi et évaluation

On a renforcé, au sein des organismes des Nations Unies, le système d'établissement de rapports sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de suivi et d'évaluation des activités correspondantes.

Coordination

Les mesures visant à améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ont été mises en œuvre.

Le présent rapport contient deux recommandations : l'une est adressée à l'Assemblée générale et l'autre au Comité de haut niveau, qui est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

Recommandations soumises à l'attention des organes délibérants

Recommandation 1

L'Assemblée générale devrait prier le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de regrouper les demandes d'établissement de rapports qu'il soumet au BNUCSS, en vue d'améliorer l'efficacité du Bureau en lui évitant de faire deux fois le même travail.

Recommandation 2

Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander au BNUCSS d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du système et de concevoir des mesures visant à renforcer le rôle de celui-ci dans le partage des connaissances, d'ici à la fin de 2019.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| Résumé analytique | | iii |
| Abréviations | | vi |
| I. Introduction | 1–9 | 1 |
| A. Contexte | 2–3 | 1 |
| B. Objectif et champ de l'examen et méthode employée | 4–9 | 1 |
| II. État d'avancement des suites données aux recommandations du CCI | 10–87 | 2 |
| A. Plans-cadres à l'échelle du système et définitions | 13–22 | 3 |
| B. Structures et mécanismes institutionnels et coordonnateurs | 23–27 | 4 |
| C. Gouvernance | 28–40 | 5 |
| D. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud | 41–62 | 7 |
| E. Commissions régionales | 63–66 | 10 |
| F. Financement | 67–70 | 11 |
| G. Établissement de rapports, suivi et évaluation | 71–78 | 11 |
| H. Coordination | 79–87 | 12 |
| III. Conclusions | 88–93 | 14 |
| Annexes | | |
| I. Recommandations du rapport JIU/REP/2011/3 | | 15 |
| II. État d'acceptation et d'application des recommandations 3 et 9 du rapport JIU/REP/2011/3 | | 18 |
| III. Vue d'ensemble des décisions que les organisations participantes auront à prendre pour donner suite aux recommandations du CCI | | 25 |

Abréviations

| | |
|-------------|--|
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| BRICS | Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud |
| BNUCSS | Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud |
| CCI | Corps commun d'inspection |
| CCS | Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CSSCT | Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| GNUD | Groupe des Nations Unies pour le développement |
| HCDH | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OAI | Bureau de l'audit et des investigations du PNUD |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMPI | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |
| ONUDC | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| ONU-Femmes | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| ONU-Habitat | Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PNUAD | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| UIT | Union internationale des télécommunications |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |
| UNRISD | Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social |
| UNRWA | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient |

| | |
|-----|------------------------------|
| UNU | Université des Nations Unies |
| UPU | Union postale universelle |

I. Introduction

1. Conformément à la demande que l'Assemblée générale a formulée dans ses résolutions 71/244 et 72/237 sur la coopération Sud-Sud, le Corps commun d'inspection (CCI) a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans son rapport de 2011 sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (CSSCT) dans le système des Nations Unies².

A. Contexte

2. Pour faire suite à une demande formulée par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le CCI a établi en 2011 un rapport portant sur l'examen, à l'échelle du système, de l'actuel mécanisme institutionnel d'appui des Nations Unies à la CSSCT. L'examen de 2011 avait pour objectif d'évaluer la situation actuelle et de formuler des recommandations sur les moyens de renforcer la contribution du système à la CSSCT, en passant notamment en revue les questions concernant les mandats, les plans-cadres et les stratégies, les processus intergouvernementaux, les structures, le financement et la coordination.

3. Le CCI a constaté alors que comme préconisé par le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, approuvé par l'Assemblée générale en 1978³, la CSSCT avait progressé dans le système des Nations Unies, quoique lentement. Le CCI a présenté dans son rapport 12 recommandations (voir annexe I), qui portaient sur le plan-cadre, les structures et les mécanismes institutionnels, la gouvernance, le financement, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation ainsi que la coordination, à l'échelle de l'ensemble du système. En outre, il a été recommandé que le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud – l'actuel Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (BNUCSS)⁴ – établisse des priorités s'agissant de ses activités et de ses ressources, conformément à son mandat élargi. Le rapport a été examiné en 2012 à la dix-septième session du Comité de haut niveau⁵.

B. Objectif et champ de l'examen et méthode employée

4. L'objectif du présent examen est d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 12 recommandations formulées à l'intention du système des Nations Unies pour le développement au sujet de l'application de mesures visant à renforcer encore le BNUCSS. Dans sa résolution 72/237, l'Assemblée générale a demandé au CCI de présenter, d'ici à la fin de sa soixante-douzième session, un rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations formulées dans le rapport de 2011 du CCI. Le champ de l'examen a été adapté au délai fixé par la demande de l'Assemblée générale.

5. Le présent rapport est destiné à contribuer à la préparation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires en mars 2019.

6. L'examen a porté sur les 26 organismes des Nations Unies⁶ visés dans le précédent examen du CCI. En plus de proposer une évaluation de l'état d'avancement des suites données aux recommandations et des mesures prises ainsi qu'une analyse des données

² A/66/717 (JIU/REP/2011/3).

³ Résolution 33/134.

⁴ Il a pris le nom de Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en vertu de la décision 17/1 du Comité de haut niveau en date du 2 avril 2012.

⁵ Voir A/67/39, par. 10.

⁶ AIEA, Centre du commerce international CNUCED/OMC*, CNUCED, FAO, FNUAP, HCR, OACI, OIT, OMI, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDC, ONUDI, ONU-Habitat, PAM, PNUD, PNUE, Secrétariat de l'ONU, UIT, UNESCO, UNICEF, UNOPS, UNRWA et UPU.

fournies, il portait sur les défis et les contraintes qui ont entravé la pleine mise en œuvre des recommandations.

7. Conformément aux normes, aux directives et aux procédures de travail internes du CCI, le présent rapport a été établi sur la base d'une étude préliminaire des documents disponibles et d'une analyse des données issues du système de suivi en ligne du CCI. Par la suite, des données supplémentaires ont été recueillies, notamment à partir de questionnaires⁷ et d'entretiens avec les parties prenantes. Il a été demandé aux organisations participantes de présenter leurs observations sur le projet de rapport, qui ont été prises en compte dans la mise au point du texte définitif. Conformément à l'article 11.2 du statut du CCI, la version finale du présent rapport a été établie après consultations entre les Inspecteurs afin que les conclusions et recommandations qui y figurent soient soumises au jugement collectif du Corps commun.

8. Le rapport contient deux recommandations : l'une est adressée à l'Assemblée générale et l'autre au Comité de haut niveau. À ces recommandations formelles viennent s'ajouter des recommandations informelles, qui apparaissent en gras dans le texte. Afin de faciliter la lecture du rapport et des recommandations, à l'annexe III figure un tableau indiquant si les recommandations sont formulées pour suite à donner ou pour information, et précise, le cas échéant, si elles appellent une décision de l'organe délibérant ou de l'organe directeur de l'organisation, ou si elles peuvent être appliquées par le chef de secrétariat.

9. Les Inspecteurs souhaitent remercier tous ceux qui les ont aidés à établir le présent rapport, en particulier toutes les personnes qui ont répondu aux questionnaires et qui leur ont aimablement fait bénéficier de leurs connaissances et de leurs compétences.

II. État d'avancement des suites données aux recommandations du CCI

10. D'importants progrès ont été réalisés dans l'appui à la CSSCT au sein du système des Nations Unies pour le développement au cours des sept années qui ont suivi la publication, en 2011, du rapport du CCI sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3).

11. Comme le Secrétaire général l'a résumé dans ses rapports à l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud⁸, le système des Nations Unies a pris des mesures concrètes pour améliorer le soutien qu'il apporte aux initiatives de CSSCT aux niveaux national, régional et mondial en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De même, les rapports biennaux au Comité de haut niveau⁹ offrent un aperçu des principaux faits nouveaux survenus dans la CSSCT, ainsi que des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud.

12. Dans les sections ci-après, on trouvera une évaluation de l'état d'avancement des suites données aux 12 recommandations du CCI, qui ont été regroupées par thème : plan-cadre à l'échelle du système et définitions ; structures et mécanismes institutionnels et coordonnateurs ; gouvernance ; Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; commissions régionales ; financement ; établissement de rapports, suivi et évaluation ; et coordination.

⁷ Des réponses aux deux questionnaires ont été reçues de 20 organisations.

⁸ A/66/229, A/67/208, A/68/212, A/69/153, A/70/344, A/71/208 et A/72/297.

⁹ SSC/17/1, SSC/18/1 et SSC/19/1.

A. Plans-cadres à l'échelle du système et définitions

13. Dans sa **recommandation 1**, le CCI préconisait que des définitions opérationnelles de la CSSCT soient proposées sachant qu'au moment du précédent examen, il n'existait pas de définition acceptée au niveau opérationnel dans le système des Nations Unies.

14. Les Inspecteurs ont constaté que les définitions figuraient dans le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire¹⁰, qui avait été soumis au Comité de haut niveau à sa dix-septième session, tenue en mai 2012.

15. La **coopération Sud-Sud** pour le développement a été définie comme suit :

Un processus par lequel deux ou plusieurs pays en développement visent leurs objectifs nationaux propres ou partagés de développement des capacités en échangeant les compétences, les ressources et le savoir-faire technique, et par des actions régionales et interrégionales collectives, y compris les partenariats mettant en jeu les gouvernements, les organisations régionales, la société civile, les universités et le secteur privé, pour leur avantage individuel ou mutuel dans les régions et entre elles. La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud, elle la complète¹¹.

16. La **coopération triangulaire** est définie comme suit :

La coopération triangulaire met en jeu des partenariats, qu'anime le Sud, entre deux ou plusieurs pays en développement appuyés par un ou plusieurs pays développés ou une ou plusieurs organisations multilatérales afin de mettre en œuvre des programmes et projets de coopération au développement¹².

17. Ces définitions, en particulier celle de la coopération Sud-Sud, ont été largement appliquées et utilisées dans les différents rapports et documents des organismes des Nations Unies, parmi lesquels :

- Le document de l'Organisation internationale du Travail (OIT) intitulé « Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire de l'OIT et travail décent : point de situation et action à mener » ;
- Le document du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Agence brésilienne de coopération sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères intitulé « Directives pour les initiatives de coopération Sud-Sud triangulaire » ;
- Le document de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) intitulé « État des lieux des activités de coopération Sud-Sud au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle » ;
- Le document du Programme alimentaire mondial (PAM) intitulé « Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire » ;
- Le document de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) intitulé « UNIDO Operational Strategy for South-South and Triangular Industrial Cooperation » ;
- Le document du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé « Accelerating Sustainable Development: South-South and Triangular Cooperation to Achieve the SDGs - A UNDP Strategy ».

18. Dans ses **recommandations 2 et 10**, le CCI préconisait l'élaboration d'un plan-cadre commun, de stratégies, de politiques générales, de directives opérationnelles et de modalités de financement pour appuyer la généralisation de la CSSCT.

¹⁰ SSC/17/3.

¹¹ Ibid., par. 9.

¹² Ibid., par. 11.

19. Les Inspecteurs ont constaté que le plan-cadre contenant des directives opérationnelles¹³ avait fourni un cadre commun établissant les actions prioritaires à mener en faveur de la généralisation de la CSSCT aux niveaux national, régional et mondial et précisant les indicateurs permettant de mesurer les progrès et les résultats accomplis à chaque niveau. Le plan-cadre présente aussi des options de financement ainsi que des exemples de mécanismes de financement. En tant que document évolutif, il propose une approche commune, concrète et souple, qui permet aux organismes des Nations Unies de généraliser la CSSCT conformément à leurs mandats, priorités et domaines de compétence respectifs.

20. Le BNUCSS a organisé des ateliers de formation et a fourni des orientations sur l'application du plan-cadre contenant des directives opérationnelles, notamment des ateliers régionaux en Afrique visant à former les équipes de pays des Nations Unies à l'application du plan-cadre et à l'intégration de la CSSCT dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

21. À une réunion intersessions du Comité de haut niveau tenue en 2013, les États membres ont encouragé tous les organismes compétents des Nations Unies à mettre en œuvre à titre expérimental le plan-cadre contenant des directives opérationnelles¹⁴. Le plan-cadre a été révisé en 2016 (document SSC/19/3) afin qu'il rende compte des vues exprimées par le Comité de haut niveau à ses dix-septième et dix-huitième sessions et soit conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. Les Inspecteurs ont conclu que les recommandations 1, 2 et 10 avaient été mises en œuvre avec l'élaboration du plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la CSSCT, qui avait été soumis à la dix-septième session du Comité de haut niveau tenue en mai 2012.

B. Structures et mécanismes institutionnels et coordonnateurs

23. Dans la **recommandation 3**, le CCI préconisait la mise en place de structures et de mécanismes spécifiques et identifiables et la nomination de coordonnateurs, chargés d'élaborer les politiques et les stratégies d'appui de leur organisation et d'assurer la coordination de la coopération.

24. Les Inspecteurs ont constaté que sur les 26 organismes visés par le présent examen, 19 disposaient à leur siège d'unités ou de coordonnateurs, dont la plupart relevaient des structures chargées des programmes de coopération technique. Des progrès considérables ont ainsi été accomplis depuis le précédent examen, puisqu'à l'époque seules trois organisations, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUD, étaient dotées à leur siège d'unités spécifiques, principalement chargées de la coopération Sud-Sud. En 2017, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a fait état d'un bilan analogue dans son rapport sur les sièges des organismes des Nations Unies¹⁵.

25. De plus, la FAO, l'OIT, l'ONUDI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le PAM et l'UNICEF disposent de réseaux de coordonnateurs ou de réseaux d'appui aux pays au niveau régional ou national.

26. En outre, au cours de ces sept dernières années, six organisations ont élaboré les politiques et les stratégies en matière de CSSCT suivantes :

- La stratégie de l'OIT sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire a été adoptée par son Conseil d'administration en 2012¹⁶. En mars 2018, le Conseil

¹³ SSC/17/3.

¹⁴ Voir SSC/17/IM/L.2, par. 13.

¹⁵ DAES, « DESA Survey of UN Agency Headquarters 2017 » (New York, février 2018), p. 18.

¹⁶ GB.313/POL/7.

d'administration a adopté un document qui faisait le point sur les progrès réalisés à ce jour et proposait une marche à suivre en matière de CSSCT¹⁷ ;

- Le PAM a élaboré sa première politique en matière de CSSCT, qui a été approuvée par son Conseil d'administration en 2015¹⁸ ;
- En 2016, l'ONUDI a lancé sa première stratégie opérationnelle en matière de coopération industrielle Sud-Sud et de coopération industrielle triangulaire¹⁹ ;
- Le PNUD a publié sa première stratégie maison en matière de CSSCT en 2016²⁰ ;
- La FAO a publié sa stratégie en matière de CSSCT en 2016²¹ ;
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a approuvé une nouvelle stratégie maison en matière de CSSCT en 2017²².

27. L'adoption de ces politiques générales et stratégies témoigne des progrès accomplis dans la mise en place de structures d'appui institutionnelles spécifiquement chargées de la CSSCT. Les organismes qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à élaborer des politiques et des stratégies en matière de CSSCT qui leurs soient propres. On trouvera à l'annexe II de plus amples détails sur la situation de chaque organisme.

C. Gouvernance

28. Le Comité de haut niveau, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est un organe intergouvernemental important, chargé, dans le système des Nations Unies, d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis en matière de CSSCT, ainsi que le soutien apporté à la CSSCT, à l'échelle mondiale et à celle du système de l'ONU. Le BNUCSS fait office de secrétariat du Comité de haut niveau, qui se réunit généralement tous les deux ans.

29. Dans sa **recommandation 4**, le CCI proposait que la gouvernance pour la CSSCT et l'appui fonctionnel correspondant au sein du système des Nations Unies soient réexaminés afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité de haut niveau. À sa dix-septième session tenue en 2012, le Comité a en outre appelé l'attention sur la nécessité d'évaluer l'efficacité de ses travaux et procédures²³.

30. La gouvernance pour la CSSCT, y compris le mandat et les méthodes de travail du Comité de haut niveau, a été repensée afin d'assurer une meilleure coordination, d'encourager la participation aux activités du Comité, et d'introduire des mesures concrètes conformément à cette recommandation. En outre, le BNUCSS a élaboré son cadre stratégique pour 2014-2017²⁴.

31. Le cadre a pour objectif d'aider le Comité de haut niveau à renforcer sur un plan général son efficacité et son efficience, en particulier s'agissant des résultats 1.1 et 1.2, libellés comme suit :

Résultat 1.1 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud dispose des informations pertinentes requises pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et stratégies de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

¹⁷ GB.332/POL/4.

¹⁸ WFP/EB.A/2015/5-D.

¹⁹ ONUDI, « Operational Strategy for South-South and Triangular Industrial Cooperation » (Vienne, 2016).

²⁰ PNUD, « Accelerating Sustainable Development: South-South and Triangular Cooperation to Achieve the SDGs – A UNDP Strategy » (New York, juillet 2016).

²¹ FAO, « FAO's South-South and Triangular Cooperation Strategy in Action : Fostering partnerships among the Global South » (Rome, 2016).

²² FNUAP, « UNFPA Corporate Strategy : South-South and Triangular Cooperation » (New York, mars 2017).

²³ Décision 17/1 dans A/67/39.

²⁴ DP/CF/SSC/5.

Résultat 1.2 : Des mécanismes sont en place pour une organisation plus inclusive et systématique du Comité de haut niveau en charge de l'orientation politique et de la coordination de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le système des Nations Unies.

32. Dans une récente évaluation des résultats du BNUCSS, la consultante engagée par le Bureau a constaté que celui-ci avait mené à bien une bonne partie du travail demandé au titre du résultat 1.1, en particulier pour ce qui est d'assurer les services requis par le Comité de haut niveau, et que l'ensemble des documents demandés pour les sessions du Comité sur les quatre années considérées avaient été remis²⁵.

33. Dans son rapport de 2011, le CCI proposait, dans un souci d'efficacité, de fusionner en un seul rapport enrichi les rapports à l'époque biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud avec les rapports biennaux du Comité de haut niveau sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires²⁶. Cette proposition n'a toutefois pas été mise en œuvre. Les rapports du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud sont devenus annuels depuis 2012, tandis que les rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires restent biennaux puisque le Comité de haut niveau se réunit tous les deux ans. Les rapports annuels du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies comportent également une section consacrée à la coopération Sud-Sud.

34. Il ressort du présent examen qu'un certain nombre de documents au contenu analogue ont été produits pour le BNUCSS, par exemple les rapports du Secrétaire général intitulés :

- « Mesures tendant au renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud »²⁷ ;
- « Renforcement de l'intégration et de la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein du système des Nations Unies »²⁸ ;
- « Proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud »²⁹.

35. Il ressort en outre de l'évaluation de la performance du BNUCSS qu'il lui a été demandé de communiquer des informations analogues aux différents organes délibérants, à savoir plusieurs rapports au Comité de haut niveau et les rapports annuels sur l'état de la coopération Sud-Sud à l'Assemblée générale. La question a été posée de savoir s'il était possible de regrouper les informations analogues dans moins de documents afin de mieux faire ressortir l'évolution des tendances³⁰.

36. Les Inspecteurs recommandent de passer en revue les demandes de documents analogues de manière à éviter que le BNUCSS et les organismes des Nations Unies qui contribuent à la production de ces documents fassent deux fois le même travail. À cet égard, la mise en œuvre de la recommandation ci-après devrait permettre d'améliorer l'efficacité du Bureau.

²⁵ Marcia Brewster, « Final evaluation of the performance of the United Nations Office for South-South Cooperation under its strategic framework, 2014-2017, in light of the adoption of the 2030 Agenda for Sustainable Development », par. 21 et 25.

²⁶ Voir JIU/REP/2011/3, par. 156.

²⁷ SSC/18/3.

²⁸ SSC/18/IM/1.

²⁹ SSC/19/2.

³⁰ Ibid., par. 27.

Recommandation 1

L'Assemblée générale devrait prier le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de regrouper les demandes d'établissement de rapports qu'il soumet au BNUCSS en vue d'améliorer l'efficacité du Bureau en lui évitant de faire deux fois le même travail.

37. En ce qui concerne le résultat 1.2, il ressort de l'évaluation que le BNUCSS s'est employé à appuyer les réunions des coordonnateurs interinstitutions du système qui sont chargés de la coopération Sud-Sud, et que le nombre d'organismes des Nations Unies contribuant aux rapports établis par le BNUCSS pour le Comité de haut niveau et l'Assemblée générale a augmenté³¹.

38. S'agissant de la nécessité d'améliorer le caractère inclusif et les modalités de travail du Comité de haut niveau et de son secrétariat, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport sur la question, des moyens de renforcer le BNUCSS³². Toutefois, il a aussi noté dans son rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud qu'« il faudra[it] que le Comité lui-même apporte des modifications à son règlement intérieur afin d'adopter des mesures visant l'amélioration de la participation sans exclusive et de ses procédures de travail », lesquelles mesures devraient être introduites après « des consultations avec les États membres sur la marche à suivre pour actualiser le règlement intérieur du Comité élaboré en 1980 »³³.

39. Dans ses résolutions ultérieures, l'Assemblée générale a visé à renforcer le BNUCSS plutôt qu'à réformer le Comité de haut niveau³⁴ et a demandé l'établissement des deux rapports mentionnés plus haut, à savoir un rapport consacré au renforcement de l'intégration et de la CSSCT au sein du système des Nations Unies³⁵ et un rapport consacré à une proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du BNUCSS et aux principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud³⁶, dont il est question plus en détail dans les sections suivantes.

40. Les Inspecteurs estiment qu'il faudrait poursuivre les consultations avec les États membres afin d'actualiser le Règlement intérieur du Comité de haut niveau et d'améliorer son caractère inclusif et ses modalités de travail.

D. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

41. Le BNUCSS a été établi par l'Assemblée générale en 1974 en tant qu'une unité spéciale hébergée par le PNUD et chargée de promouvoir la coopération technique entre pays en développement. Son nom et son mandat ont changé au fil des ans, et il est aujourd'hui une entité distincte au sein du PNUD qui joue le rôle de coordonnateur chargé de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies.

42. Le BNUCSS reçoit des directives et des orientations de la part de l'Assemblée générale et de son organe subsidiaire, le Comité de haut niveau. Il soumet ses cadres de planification stratégique au Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour approbation et financement. Le Directeur du BNUCSS rend compte à l'Administrateur du PNUD et a été nommé en 2016 Envoyé du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud. Le BNUCSS est soumis aux règlements, règles et procédures du PNUD.

³¹ Ibid., par. 33 et 34.

³² SSC/18/3.

³³ Voir A/69/153, par. 16 et 73.

³⁴ Résolutions 69/239 et 70/222.

³⁵ SSC/18/IM/1.

³⁶ SSC/19/2.

Examen de la gouvernance et du programme d'activités du BNUCSS

43. Dans sa **recommandation 5**, le CCI recommandait au BNUCSS de revoir son programme d'activités et ses ressources en vue d'établir l'ordre de priorité de ses activités afin qu'il puisse mener une action plus ciblée et efficace et continuer de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités.

44. Le cadre stratégique du BNUCSS pour la période 2014-2017³⁷ a été publié le 16 décembre 2013 et mis en œuvre à la lumière des orientations générales de l'Assemblée générale et du Comité de haut niveau ainsi que d'autres décisions et engagements pertinents. Il portait principalement sur l'appui apporté aux politiques et aux activités de plaidoyer au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination et la facilitation interinstitutions, la promotion de mécanismes novateurs, la promotion de partenariats inclusifs et la mobilisation de ressources ainsi que le soutien apporté au partage de connaissances, à la constitution de réseaux et à l'échange des meilleures pratiques³⁸. On a élaboré un projet de cadre stratégique du BNUCSS pour la période 2018-2021³⁹, qui oriente les travaux que mène le Bureau à l'appui des efforts déployés par les États membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par l'intermédiaire de la CSSCT.

45. La **recommandation 7** portait sur la nécessité de préciser davantage le rattachement hiérarchique du BNUCSS afin de mieux intégrer le Bureau dans la structure du PNUD. Dans le précédent examen, le CCI avait relevé l'absence de dispositifs de collaboration et de participation et de rattachement hiérarchique clair entre le BNUCSS et le PNUD⁴⁰.

46. Conformément à ces deux recommandations, les rapports du Secrétaire général ci-après ont été publiés à la demande du Comité de haut niveau :

- Le rapport intitulé « Mesures tendant au renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud »⁴¹, qui portait essentiellement sur le programme de travail stratégique ciblé qui s'inscrit dans le droit fil du cadre stratégique ;
- Le rapport intitulé « Renforcement de l'intégration et de la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein du système des Nations Unies », dans lequel les mesures prises pour renforcer encore le BNUCSS ont été mises en évidence⁴²; et
- Le rapport intitulé « Proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du BNUCSS et principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud », dans lequel l'importance de fonctions et d'une structure simplifiées a été rappelée⁴³.

47. Les Inspecteurs ont relevé que le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) avait effectué en 2015 un audit de l'adéquation et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des procédures de contrôle du BNUCSS, et que l'évaluation globale issue de l'audit était que ces mécanismes étaient inadéquats. Il est ressorti de l'audit que les structures de responsabilité et de rattachement hiérarchique n'étaient pas claires, et il a été recommandé au Bureau de travailler avec le PNUD et d'autres partenaires pour y remédier. En outre, l'audit a permis de constater que la structure organisationnelle du Bureau était inadéquate et que la gestion des programmes et l'administration des ressources étaient mauvaises⁴⁴.

³⁷ DP/CF/SSC/5.

³⁸ Voir DP/CF/SSC/5, par. 21.

³⁹ DP/CF/SSC/6.

⁴⁰ Voir JIU/REP/2011/3, par. 107 à 115.

⁴¹ SSC/18/3.

⁴² SSC/18/IM/1.

⁴³ SSC/19/2.

⁴⁴ Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, « Audit of United Nations Office for South-South Cooperation », rapport n° 1580 du 24 février 2016 (mis à jour le 2 mai 2016).

48. Un suivi d'audit a été effectué en 2017⁴⁵ et a permis de constater que 15 des 16 recommandations formulées en 2015 dans le rapport d'audit avaient été pleinement mises en œuvre. Une délégation de pouvoirs de l'Administrateur du PNUD au Directeur du Bureau a permis de préciser les rattachements hiérarchiques au niveau opérationnel. La stratégie du PNUD en matière de CSSCT publiée en juillet 2016 a aussi grandement contribué à préciser et à renforcer les rapports entre le PNUD et le Bureau.

49. Une équipe de conseil en gestion du PNUD a examiné la structure institutionnelle du BNUCSS et lui a recommandé de mieux répartir les fonctions afin d'améliorer l'efficacité des opérations. Le BNUCSS a mis en place la structure recommandée⁴⁶.

50. Les Inspecteurs ont relevé qu'il ressortait du dernier organigramme du BNUCSS (décembre 2017) que la structure était encore dans une phase de transition, 15 postes sur 28 étant vacants (en cours de recrutement ou gelés) et 22 occupés par des vacataires.

51. Les Inspecteurs estiment que le BNUCSS devrait revoir ses dispositions actuelles en matière d'effectifs et de régime des engagements afin d'assurer la productivité et l'exécution efficace et durable de son mandat.

52. Dans son évaluation susmentionnée des résultats du BNUCSS, la consultante externe a examiné l'attribution des ressources de base et des autres ressources au regard des trois résultats fixés dans le cadre stratégique du BNUCSS pour la période 2014-2017. Elle a considéré qu'il y avait des domaines dans lesquels le Bureau avait considérablement contribué à promouvoir les principes de la CSSCT à l'aide du cadre stratégique⁴⁷.

53. Les Inspecteurs ont jugé que les recommandations 5 et 7 avaient été mises en œuvre grâce à l'établissement du cadre stratégique du BNUCSS et à l'application des recommandations formulées dans les trois rapports du Secrétaire général et dans ceux du PNUD/OAI.

54. Les Inspecteurs sont favorables à la poursuite des audits périodiques du BNUCSS conformément aux règlements, règles et procédures du PNUD, afin d'améliorer encore la gouvernance et la gestion du Bureau.

Positionnement régional du BNUCSS

55. Dans la **recommandation 6**, le CCI proposait de réinstaller au sein des commissions régionales les représentants régionaux du BNUCSS présents dans les locaux de PNUD afin de renforcer la présence régionale du Bureau et de parvenir à une approche plus cohérente.

56. Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Le Secrétaire général a fait observer que ces relocalisations priveraient le PNUD et le Bureau des ressources humaines dont ils ont besoin pour fournir un appui plus direct aux initiatives régionales, comme prévu dans le document final de Nairobi⁴⁸.

57. Le représentant régional du BNUCSS pour l'Afrique, qui travaillait auparavant en Afrique du Sud, a été relocalisé en Éthiopie, où se situent le siège de l'Union africaine et celui de l'Organisation de l'Unité africaine, comme indiqué dans le précédent rapport du CCI⁴⁹. En 2015 et 2016, il a aidé l'Union africaine à élaborer ses stratégies de partenariat.

58. Les Inspecteurs ont aussi relevé qu'au moment de l'élaboration du présent rapport, un représentant régional du BNUCSS pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avait toujours pas été nommé. Ce poste est vacant depuis l'examen précédent et devrait être pourvu en 2018, selon le Bureau.

⁴⁵ Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, « Audit of United Nations Office for South-South Cooperation », suivi du rapport de l'OAI n° 1580 du 24 février 2016 (mis à jour le 2 mai 2016), rapport n° 1754 du 22 février 2017.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Brewster, « Final evaluation of the performance of the United Nations Office for South-South Cooperation », par. 117.

⁴⁸ Voir A/66/717/Add.1, par. 14.

⁴⁹ Voir JIU/REP/2011/3, par. 106.

59. **Les Inspecteurs prient instamment le BNUCSS de nommer rapidement un représentant régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.**

Le rôle de chef de file du BNUCSS

60. L'analyse effectuée dans le cadre du présent examen a montré que 12 des 19 organisations ayant répondu au questionnaire⁵⁰ avaient une interaction régulière avec le BNUSSC, et 10 d'entre elles appréciaient le rôle de chef de file et de coordonnateur qu'il jouait dans l'approche de la CSSCT à l'échelle du système des Nations Unies. Par exemple, la FAO a indiqué que les manifestations et initiatives organisées par le BNUSSC avaient offert aux organismes des Nations Unies une excellente occasion de présenter leurs travaux et de promouvoir le rôle du système des Nations Unies dans la facilitation de la CSSCT.

61. Les propositions d'amélioration visant à renforcer le rôle de chef de file du BNUSSC concernaient principalement les deux domaines suivants : la mobilisation des ressources et le partage des connaissances. Dix organismes ont fait observer que le Bureau pourrait fournir davantage d'appui et de conseils pour ce qui est de la mobilisation des fonds et élaborer une stratégie de mobilisation des ressources. Neuf organismes ont fait observer qu'ils apprécieraient des renseignements plus réguliers sur les faits nouveaux concernant la CSSCT, notamment des informations sur les possibilités de financement et de partenariat, et un échange plus systématique de données d'expérience.

62. Les Inspecteurs estiment que ces propositions contribueront à renforcer encore davantage le BNUCSS. La mise en œuvre de la recommandation ci-après devrait permettre d'améliorer l'efficacité du Bureau.

Recommandation 2

Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander au BNUCSS d'élaborer d'ici à la fin de 2019 une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du système et de concevoir des mesures visant à renforcer le rôle du Bureau dans le partage des connaissances.

E. Commissions régionales

63. Selon la **recommandation 8**, le Conseil économique et social devrait prier les commissions régionales de l'ONU de mettre en place des stratégies et des structures et de mobiliser des ressources destinées au renforcement de la coopération Sud-Sud aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.

64. Lors du précédent examen, les Inspecteurs avaient constaté que si les programmes de travail des cinq commissions régionales comportaient une composante de coopération Sud-Sud, aucune d'entre elles ne possédait un organe de liaison officiel chargé d'en coordonner les activités. Il n'existait pas non plus de stratégie commune ou de cadre commun de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.

65. Cette recommandation est en cours d'application. La Commission économique pour l'Afrique a créé une section consacrée aux partenariats et à la mobilisation des ressources qui s'occupe de la coopération Sud-Sud. Un coordonnateur a été désigné. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a nommé des coordonnateurs au sein de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé un comité sur la coopération Sud-Sud.

66. Les commissions régionales ont fait un usage volontariste des modalités de la CSSCT aussi bien dans leurs régions respectives qu'en dehors de celles-ci. Les comités intergouvernementaux et les comités sectoriels devront poursuivre l'examen des initiatives existantes et des nouvelles propositions dans les domaines de la recherche, du recensement des mécanismes d'intervention et des cadres incitatifs, des pratiques exemplaires et du

⁵⁰ Sans compter le BNUCSS.

partage de connaissances, ainsi que du renforcement des travaux des commissions régionales⁵¹.

F. Financement

67. Dans sa **recommandation 9**, le CCI préconisait qu'au moins 0,5 % du budget de base et une partie des ressources extrabudgétaires servent à financer des initiatives de CSSCT.

68. Le consensus entre les organismes était que plus de 0,5 % de leurs fonds de coopération technique était alloué aux programmes régionaux qui devraient permettre de financer la coopération Sud-Sud dans une large mesure⁵². De fait, 13 des 26 organismes des Nations Unies visés par le présent examen ont indiqué qu'ils avaient atteint l'objectif fixé par la recommandation. Néanmoins, 10 des 20 organismes ayant répondu aux questionnaires ont affirmé que l'insuffisance ou la saisonnalité du financement avait considérablement entravé le renforcement de l'appui à la CSSCT. L'enquête réalisée en 2017 par le DAES auprès des coordonnateurs résidents avait donné des résultats similaires⁵³. On trouvera à l'annexe II de plus amples détails sur la situation de chaque organisme.

69. Néanmoins, les Inspecteurs sont d'avis qu'au vu de la nature du processus et des partenariats de la CSSCT, il est difficile d'estimer les ressources budgétaires consacrées aux activités de coopération, à moins que les ressources expressément affectées à ces activités n'apparaissent clairement dans le budget-programme et les fonds de coopération technique⁵⁴.

70. Les Inspecteurs ont également noté que dans la plupart des organismes, comme indiqué dans les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) concernant le rapport 2011 du CCI⁵⁵, la programmation des fonds se faisait à l'échelle nationale, conjointement avec les autorités nationales, à moins qu'il ne s'agisse de ressources affectées par les donateurs, et que l'idée d'un objectif chiffré d'allocation des ressources semblait présupposer l'existence d'un mécanisme d'affectation centrale plutôt que d'un mécanisme de programmation essentiellement national.

G. Établissement de rapports, suivi et évaluation

71. Dans sa **recommandation 11**, le CCI préconisait que les organismes des Nations Unies mènent systématiquement et régulièrement des activités d'établissement de rapports sur la CSSCT et de suivi et d'évaluation des activités correspondantes.

72. Comme le CCS l'a indiqué dans ses observations sur le rapport de 2011 du CCI⁵⁶, l'établissement de rapports devrait se faire dans le cadre des mécanismes existants pour éviter toute charge de travail supplémentaire qui aurait des incidences financières ou des conséquences sur le plan de l'organisation et des effectifs.

73. Les rapports du Secrétaire général sur la situation de la CSSCT constituent le principal mécanisme de communication périodique d'informations sur les activités des organismes des Nations Unies en faveur de la CSSCT. Les questionnaires types élaborés par le BNUCSS sont désormais diffusés en ligne auprès des organismes des Nations Unies afin de recueillir des informations essentielles pour l'établissement des rapports sur les progrès et les succès de l'appui que l'ensemble du système des Nations Unies apporte à

⁵¹ Bureau des commissions régionales à New York, « Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development: The Role of the Regional Commissions » (New York, 27 septembre 2015).

⁵² Voir A/69/153, par. 18.

⁵³ DAES, « DESA Survey of Resident Coordinators 2017 » (New York, février 2018), p. 25.

⁵⁴ Voir DAES, « DESA Survey of UN Agency Headquarters 2017 », dont le tableau 6 fournit quelques informations sur le montant des budgets consacrés à la CSSCT.

⁵⁵ Voir A/66/717/Add.1, par. 17.

⁵⁶ Voir A/66/717/Add.1, par. 19.

cette coopération. Le nombre d'organismes qui contribuent à ces deux rapports a augmenté au fil des ans, passant de 7 en 2014 à 23 en 2017⁵⁷.

74. Le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire fait également référence aux principales étapes de la mesure des progrès dans les domaines du suivi et de l'évaluation⁵⁸. En 2017, dans le cadre d'une enquête menée par le DAES auprès des sièges des organismes des Nations Unies, 21 des 29 entités interrogées ont indiqué qu'elles avaient intégré des composantes de la CSSCT dans leurs rapports annuels présentés à leurs organes directeurs⁵⁹. Il s'agit là d'un progrès notable par rapport à l'examen précédent, qui avait montré que seules neuf organisations⁶⁰ avaient fait référence, ne serait-ce que sommairement, à la CSSCT dans leurs rapports annuels⁶¹.

75. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF ont récemment mis en place un indicateur commun sur la CSSCT pour l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies⁶².

76. Lors de l'examen précédent, seuls quatre organismes, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la FAO, l'Organisation maritime internationale (OMI) et le PNUD, avaient procédé à des évaluations pertinentes de la CSSCT. De nombreuses entités des Nations Unies donnent actuellement suite aux demandes d'évaluation de leur appui à la CSSCT, et un certain nombre d'évaluations ont été menées.

77. Par exemple, en 2012, l'ONUDI a procédé à l'évaluation de ses centres de coopération industrielle Sud-Sud en Chine et en Inde, d'où sont ressortis des enseignements importants, notamment la nécessité de faire prioritairement appel au secteur privé pour le financement et le transfert de technologie. Le PNUD a évalué sa contribution à la CSSCT pour la période allant de 2009 à 2011. Les conclusions obtenues, ainsi que les observations de la Direction, ont servi à définir la stratégie de l'organisation en matière de CSSCT, qui a été publiée en 2016. La FAO a procédé à un examen interne des activités de CSSCT menées pendant quinze ans, qui a mis en évidence les points à améliorer. En 2014, l'OMPI a fait réaliser une évaluation indépendante de son projet d'amélioration de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre les pays en développement et les pays les moins avancés.

78. Les Inspecteurs ont conclu que le système d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation des initiatives concernant la CSSCT au sein du système des Nations Unies avait été renforcé depuis l'examen précédent. Toutefois, les entités qui n'avaient pas encore intégré de composantes de CSSCT dans leurs rapports annuels et leurs systèmes de suivi et d'évaluation devaient poursuivre leurs efforts.

H. Coordination

79. Dans sa **recommandation 12**, le CCI préconisait la mise en œuvre d'une coordination à l'appui de la CSSCT au sein des organismes des Nations Unies au niveau du siège ainsi qu'aux niveaux national et régional.

80. Conformément à cette recommandation, les mesures visant à inclure la CSSCT dans le PNUAD ont été décrites dans le plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur

⁵⁷ Brewster, « Final evaluation of the performance of the United Nations Office for South-South Cooperation », par. 122.

⁵⁸ SSC/19/3, p. 31.

⁵⁹ DAES, « DESA Survey of UN Agency Headquarters 2017 », p. 18.

⁶⁰ À savoir la CNUCED, la FAO, le FNUAP, l'OACI, l'ONUDI, le PAM, le PNUD, l'UIT et l'UNESCO.

⁶¹ Voir JIU/REP/2011/3, par. 158.

⁶² « Working together to support implementation of the 2030 Agenda, UNDP, UNFPA, UNICEF, and UN-Women: annex to the common chapter in the respective strategic plans, 2018-2021 » (31 juillet 2017).

l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire⁶³. Le rapport du Secrétaire général sur les moyens de renforcer le BNUCSS contenait également des mesures et des recommandations visant à consolider les mécanismes de coordination à l'échelle du système aux niveaux mondial, régional et national⁶⁴.

81. En ce qui concerne la représentation du BNUCSS dans les mécanismes de coordination pertinents, le Secrétaire général, dans son rapport sur la poursuite de l'intégration et de la coordination de la CSSCT dans le système des Nations Unies, a souligné les mesures spécifiques prises par l'Administrateur du PNUD à la suite de la demande du Comité de haut niveau de mettre en place un mécanisme interinstitutions mieux structuré et renforcé, coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et de donner à ce dernier la possibilité d'être représenté plus régulièrement dans les mécanismes stratégiques et de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement⁶⁵.

82. Le DAES continue également d'associer activement le BNUCSS à ses travaux sur la CSSCT, y compris dans son rôle de secrétariat du Forum pour la coopération en matière de développement, qui offre un cadre pour le dialogue multipartite, le partage de connaissances et l'apprentissage mutuel en matière de coopération Sud-Sud et d'autres formes de coopération internationale pour le développement. Le Directeur du BNUCSS continue de faire partie du Groupe consultatif multipartite du Forum, qui conseille et appuie le DAES dans ce domaine.

83. Lors de l'examen précédent, le CCI avait proposé que le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales⁶⁶ crée un service de la coopération Sud-Sud chargé d'assurer une certaine cohérence et de favoriser l'adoption de démarches communes entre les organismes participants du système des Nations Unies. Le DAES, en tant qu'organisateur et président du Comité exécutif, a soulevé la question de la création d'un module thématique sur la CSSCT. Toutefois, de l'avis général, ce domaine avait déjà été intégré dans les modules thématiques existants, et il n'était pas nécessaire d'en ajouter un autre consacré à ce thème.

84. En ce qui concerne le PNUAD, 56 % des coordonnateurs résidents qui ont répondu à l'enquête de 2017 du DAES ont déclaré que le plan-cadre prenait en compte la CSSCT, et 87 % d'entre eux ont indiqué que les gouvernements menaient des activités de coopération Sud-Sud⁶⁷. Cela porte à croire qu'il est possible d'encourager des approches plus collaboratives en matière de coopération Sud-Sud par l'intermédiaire du PNUAD, tout en gardant à l'esprit que l'inclusion de la CSSCT dans le plan-cadre doit être déterminée et motivée par les priorités nationales. La version révisée des Orientations relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement publiée en 2017 invite les pays où un plan-cadre est mis en œuvre à envisager le recours à la CSSCT en tant que modalité de conclusion de partenariats⁶⁸.

85. Dans son évaluation des activités du BNUCSS mentionnée précédemment, la consultante externe a conclu que le Bureau avait aidé les organismes des Nations Unies, tant au niveau mondial qu'au niveau national, à élaborer des moyens d'action relatifs à la CSSCT et à en intégrer les principes dans les PNUAD⁶⁹.

⁶³ SSC/17/3, tableau 5, et SSC/19/3, tableau 1.

⁶⁴ Voir SSC/18/3, par. 27 à 33.

⁶⁵ Voir SSC/18/IM/1, par. 16 à 21.

⁶⁶ Les membres en sont les suivants : le DAES, les cinq commissions régionales, le HCDH, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CNUCED, le PNUD, le PNUE, ONU-Habitat, l'ONU-DC et ONU-Femmes, ainsi que des instituts de recherche ou de formation tels que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'UNU.

⁶⁷ DAES, « DESA Survey of Resident Coordinators 2017 », p. 23 et 24.

⁶⁸ GNUD, « Orientations relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement » (New York, 2017).

⁶⁹ Brewster, « Final evaluation of the performance of the United Nations Office for South-South Cooperation », par. 36 et 37 et 122.

86. Afin que le système des Nations Unies puisse fournir un appui plus cohérent et mieux coordonné, le Secrétaire général a prié le BNUCSS de coordonner, en consultation avec les organismes des Nations Unies, l'élaboration à l'échelle du système d'une stratégie de coopération Sud-Sud ainsi que d'un rapport annuel indépendant et complet sur le sujet⁷⁰. Le fait de coordonner la préparation de ces documents renforcerait encore les mécanismes de coordination visant à promouvoir la CSSCT.

87. Les Inspecteurs ont conclu que le mécanisme de coordination visant à appuyer la CSSCT au sein du système des Nations Unies avait été amélioré à différents niveaux depuis l'examen précédent.

III. Conclusions

88. Le présent examen a permis de conclure qu'au cours de ces sept dernières années, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre des 12 recommandations formulées dans le rapport de 2011 du CCI.

89. Des mesures visant à renforcer davantage le BNUCSS – en premier lieu l'élaboration d'un cadre de directives opérationnelles et de définitions des concepts en jeu – et à améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la CSSCT ont, dans une large mesure, été mises en œuvre.

90. La plupart des organismes des Nations Unies visés par le présent examen ont créé à leur siège des unités ou nommé des coordonnateurs qui sont spécifiquement chargés de la CSSCT. La moitié d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient atteint l'objectif proposé lors de l'examen précédent relatif à l'allocation du budget de base et des ressources extrabudgétaires. L'insuffisance des ressources a toutefois considérablement entravé le développement de l'appui à la CSSCT.

91. Le système d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation a été renforcé.

92. La gouvernance de la CSSCT et le portefeuille de projets du BNUCSS ont été examinés, et le cadre stratégique du Bureau pour la période 2014-2017 a été élaboré et mis en œuvre.

93. Il faudrait poursuivre les consultations avec les États membres afin d'améliorer le caractère inclusif et les modalités de travail du Comité de haut niveau.

⁷⁰ Voir A/72/297, par. 94 et 95.

Annexe I

Recommandations du rapport JIU/REP/2011/3

Recommandation 1 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), de charger le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, en coordination avec les entités du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, de proposer des définitions opérationnelles de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, de les soumettre pour approbation à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau à sa dix-septième session en 2012, et de veiller à leur diffusion et à leur application, y compris à l'aide d'ateliers et de sessions de formation dans les villes sièges et dans les lieux d'affectation hors siège de l'ensemble du système.

Recommandation 2 : L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), devrait demander au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud d'élaborer, en coordination avec les entités du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et par l'intermédiaire du GNUD et du Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU, un plan-cadre et une stratégie unifiés, des politiques et des directives opérationnelles pour appuyer l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi que du partage des connaissances dans les programmes et projets pertinents, aux niveaux du siège des organismes, des régions et des pays, qui pourraient être adaptés par les organismes à leurs domaines de compétence respectifs et qui seraient soumis, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour approbation, en vue de leur diffusion et de leur application, y compris à l'aide d'ateliers et de sessions de formation, d'ici à la fin de 2012 au plus tard. Tous les programmes du siège des organismes, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les projets de coopération technique pertinents devraient comporter une composante de coopération Sud-Sud, à la demande des gouvernements et selon qu'il conviendra.

Recommandation 3 : Les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et identifiables et de nommer des coordonnateurs, chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation et d'assurer la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein de leurs organisations respectives et entre celles-ci, en redéployant à cet effet les effectifs et les ressources nécessaires, selon qu'il conviendra.

Recommandation 4 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander au Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, d'ici à la fin de 2012 au plus tard, une proposition de réexamen de l'actuelle structure de gouvernance pour la coopération Sud-Sud et de l'appui fonctionnel correspondant au sein du système des Nations Unies, afin de renforcer l'efficacité des procédures de travail du Comité de haut niveau et de mieux définir les responsabilités de toutes les parties prenantes et la nature de leurs interactions entre elles. La proposition devrait tenir compte de :

- a) La nécessité d'une participation accrue des organismes de coopération technique, des autorités nationales et des coordonnateurs aux travaux du Comité de haut niveau ;
- b) La nécessité de prévoir régulièrement un ordre du jour thématique, de tenir des débats et de prendre des décisions sur la base des travaux de groupes thématiques permanents composés de représentants des autorités nationales, des milieux universitaires, de la société civile et du secteur privé, selon qu'il conviendra ;
- c) L'examen des rapports thématiques et sectoriels réalisés par les organisations du système des Nations Unies concernées.

Recommandation 5 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait :

a) Prier le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud de continuer de s'acquitter du mandat et des responsabilités qui lui ont été assignés par le Plan d'action de Buenos Aires, les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement et le document final de Nairobi, en mettant l'accent sur l'appui aux politiques et les activités de plaidoyer au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination et la facilitation interinstitutions, en favorisant la mise en œuvre de mécanismes novateurs, en encourageant des partenariats ouverts et en mobilisant des ressources auprès d'entités publiques et privées afin d'appuyer des initiatives pluri-institutions pour mettre en œuvre le document final de Nairobi, et en soutenant le partage de connaissances, la constitution de réseaux et l'échange de pratiques exemplaires, notamment par l'intermédiaire de centres d'excellence existants et nouveaux, du Groupe spécial pour la coordination Sud-Sud et des plateformes du système des Nations Unies. À cet effet, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud devrait revoir son programme actuel d'activités et la composition de ses effectifs en vue d'établir l'ordre de priorité de ses activités tout en distinguant mieux ses responsabilités de celles d'autres entités des Nations Unies ;

b) Inviter tous les organismes compétents des Nations Unies à appuyer les travaux du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et à faire fond sur les services qu'il offre.

Recommandation 6 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et le Conseil économique et social, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), devraient envisager de réinstaller au sein des commissions régionales les représentants régionaux du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, ceux-ci relevant directement du PNUD et du Groupe.

Recommandation 7 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait clarifier le sujet du rattachement hiérarchique du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud en vue de résoudre la question de son identité distincte au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de mieux intégrer le Groupe dans la structure du PNUD, notamment en demandant à l'Administrateur du Programme d'instituer des dispositifs de collaboration au siège et dans les régions, et de prévoir la participation régulière du Directeur du Groupe et de ses coordonnateurs régionaux à l'ensemble des réunions et des mécanismes stratégiques et décisionnels, afin de renforcer le statut et la visibilité du Groupe, et de faire en sorte que la coopération Sud-Sud soit inscrite comme question transversale dans toutes les décisions relatives aux programmes au niveau institutionnel et à l'échelle du système.

Recommandation 8 : Le Conseil économique et social devrait prier les commissions régionales de l'ONU de mettre en place des stratégies, des structures ou des mécanismes, et de mobiliser ou de réaffecter des ressources dans le cadre des organes délibérants, des programmes et des opérations destinés au renforcement de la coopération Sud-Sud, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, et de mettre à profit les réunions annuelles des mécanismes de coordination régionale pour faire progresser la coopération et la coordination à l'échelle du système en faveur de la coopération Sud-Sud.

Recommandation 9 : Les organes délibérants et les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de consacrer un pourcentage précis – 0,5 % au moins – de leur budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud dans leurs domaines respectifs de compétence, en concertation avec les pays de programme, et de s'entendre avec les pays donateurs pour qu'une partie des ressources extrabudgétaires serve à financer des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

Recommandation 10 : L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement devrait prier le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud d'élaborer des stratégies et des modalités de financement, en concertation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement, les organismes des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales et les pays donateurs afin de promouvoir la coopération triangulaire, notamment par des partenariats réunissant les donateurs participant à la

coopération horizontale pour le développement, les donateurs traditionnels et les organismes des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun.

Recommandation 11 : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud devrait demander aux chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris des commissions régionales, de prendre les mesures suivantes à compter de 2012 :

- a) Mettre en place des mécanismes de suivi de leurs activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;
- b) Faire figurer dans leurs rapports périodiques aux organes directeurs une sous-section consacrée à leur contribution à l'appui de cette coopération ;
- c) Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques adressés au Conseil économique et social, au Comité de haut niveau et à l'Assemblée générale, y compris des rapports biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale ;
- d) Élaborer des rapports thématiques à la demande du Comité de haut niveau ;
- e) Procéder à des évaluations périodiques de leurs activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, en se fondant sur un ensemble concerté d'indicateurs.

Recommandation 12 : Le Secrétaire général devrait s'assurer que, à compter de 2012 :

- a) La coopération Sud-Sud figure dans les programmes des mécanismes de coordination existants au niveau du siège ainsi qu'aux niveaux national et régional, en particulier ceux du Comité de haut niveau sur les programmes/CCS, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, des mécanismes de coordination régionale, des équipes de directeurs régionaux et des équipes de pays des Nations Unies ;
- b) Les modules thématiques, les équipes spéciales et les coordonnateurs chargés de la coopération Sud-Sud organisent régulièrement des réunions, conformément aux mandats et aux programmes de travail convenus ;
- c) La coopération Sud-Sud soit intégrée dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) nationaux et les nouveaux PNUAD sous-régionaux et régionaux pertinents ;
- d) Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud soit représenté dans tous les mécanismes de coordination, les équipes spéciales et les groupements thématiques compétents, selon qu'il convient.

Annexe II

État d'acceptation et d'application des recommandations 3 et 9 du rapport JIU/REP/2011/3⁷¹

| Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation | | | Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT | | |
|---|-----------------------|--|--|--|--|
| Organisation | Statut | État d'avancement de l'application | Statut | État d'avancement de l'application | |
| FAO | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le Département de la coopération technique est responsable de la coopération Sud-Sud, y compris des méthodologies, des procédures et de la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies. Le <i>Guide rapide de la FAO pour la coopération Sud-Sud</i> a été publié en 2016, suivi la même année de la stratégie en matière de CSSCT. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le capital de départ a été financé au titre du budget ordinaire, et les fonds nécessaires à la mise en œuvre, au titre des ressources extrabudgétaires. Le nombre de projets de CSSCT augmente régulièrement et les ressources mobilisées proviennent à la fois du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. | |
| AIEA | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Non pertinente telle qu'elle a été soumise au Conseil des gouverneurs, mais elle a cependant été appliquée comme suit : La stratégie du programme de coopération technique en matière de projets régionaux et interrégionaux prévoit la fourniture d'un cadre de réseautage et de coopération entre les pays qui renforce la coordination avec les agents de liaison de l'AIEA. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Non pertinente telle qu'elle a été soumise au Conseil des gouverneurs. On estime toutefois qu'un montant qui représente nettement plus de 0,5 % du Fonds de coopération technique est alloué à des programmes régionaux visant à promouvoir la coopération technique entre pays en développement. | |
| OACI | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La Direction de la coopération technique dispose d'un coordonnateur chargé d'élaborer les orientations générales en matière de CSSCT. La Section d'exécution des projets coordonne les activités de CSSCT. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> L'OACI a alloué plus de 0,5 % de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires au Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique et aux activités de CSSCT dans le cadre du programme de coopération technique. | |

⁷¹ Principales sources : système de suivi électronique du CCI (date de consultation : mai 2018) et réponses au questionnaire du CCI de 2018.

Note : CSSCT : coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.

| Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation | | | Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT | | |
|---|-----------------------|---|--|--|--|
| Organisation | Statut | État d'avancement de l'application | Statut | État d'avancement de l'application | |
| OIT | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> L'Unité des partenariats et de la coopération Sud-Sud, qui compte quatre personnes, est responsable de la CSSCT. La stratégie de l'OIT sur la CSSCT a été adoptée par son Conseil d'administration en mars 2012. En mars 2018, le Conseil a adopté un document où figurent un examen des progrès réalisés à ce jour et une proposition de mesures à prendre en matière de CSSCT (GB.332/POL/4). Le Centre international de formation de l'OIT à Turin dispose d'une unité – qui compte deux fonctionnaires – spécialisée dans les questions relatives aux pays du groupe BRICS. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> À chaque exercice biennal (2016/17 et 2018/19), plus de 1,7 million de dollars du budget ordinaire sont alloués à la CSSCT. Au cours des cinq dernières années, les BRICS et d'autres pays en développement ont consacré plus de 20 millions de dollars de ressources extrabudgétaires aux projets de CSSCT menés par l'OIT. | |
| OMI | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> Aucune responsabilité relative à la CSSCT n'a encore été définie au sein du secrétariat de l'OMI. La coopération Sud-Sud est mentionnée dans le Plan stratégique 2018-2023 et une procédure interne est en cours en vue de la mise en place d'un mécanisme de coopération, notamment de la nomination d'un coordonnateur. | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> Non pertinente. | |
| CCI | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Recommandation non prise en compte, car les organes délibérants du CCI sont l'Assemblée générale et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce. La coopération Sud-Sud fait partie intégrante des activités du CCI au travers de son programme d'échanges et d'investissement entre les pays du Sud, approuvé en 2017. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Recommandation non prise en compte. | |
| UIT | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le Département de l'appui aux projets et de la gestion des connaissances du Bureau de développement des télécommunications coordonne les activités de coopération Sud-Sud, notamment en menant des activités de renforcement des capacités, en exécutant des projets et en partageant des données d'expérience. | Acceptée et en cours d'application | <ul style="list-style-type: none"> En 2015, 2016 et 2017, le Bureau a alloué au moins 1,3 % de son budget ordinaire à des activités de coopération Sud-Sud en mettant en œuvre les textes issus des Conférences mondiales de développement des télécommunications. | |
| Nations Unies | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le BNUCSS est l'entité chargée de promouvoir et de faciliter la CSSCT pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Aucune information n'a été fournie. | |

| <i>Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation</i> | | | <i>Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT</i> | |
|--|-----------------------|---|---|---|
| <i>Organisation</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> |
| ONU-Habitat | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La résolution 26/5 adoptée par le Conseil d'administration en mai 2017 fournit des orientations claires sur le renforcement de la CSSCT en matière de logement durable et de développement urbain. La CSSCT figure dans la stratégie de partenariat d'ONU-Habitat pour 2017-2022, qui est mise en œuvre par la Division des relations extérieures en collaboration étroite avec la Division des programmes. Le coordonnateur de la CSSCT fait partie de la Division des programmes depuis 2011. | Acceptée et en cours d'application | <ul style="list-style-type: none"> L'appui d'ONU-Habitat au CSSCT dépasse l'objectif, car il couvre un nombre considérable de programmes et de projets mis en œuvre dans les pays du Sud. ONU-Habitat étudie les possibilités de financement direct des initiatives de CSSCT, notamment au moyen d'un fonds créé en 2017 par le Gouvernement chinois. |
| CNUCED | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2009, le Groupe de la coopération et de l'intégration économiques entre pays en développement, qui compte six fonctionnaires, s'occupe de la CSSCT. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Environ 0,86 % du budget de base a été systématiquement alloué aux postes liés à la CSSCT, à l'exclusion des postes partagés et des ressources autres que les postes. |
| PNUD/ BNUCSS | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Depuis 1974, le PNUD abrite le BNUCSS, qui est le centre de liaison des Nations Unies pour la CSSCT et qui est chargé de promouvoir, de coordonner et d'appuyer la coopération tant au niveau mondial qu'au sein du système des Nations Unies. La première stratégie maison en matière de CSSCT a été publiée en 2016. Ce document consacre les rôles complémentaires du BNUCSS – à l'échelle du système – et du PNUD en tant qu'instrument opérationnel de la CSSCT sur le terrain. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> L'appui à la CSSCT que le PNUD fournit au moyen de ses programmes régionaux et de ses programmes de pays dépasse le niveau de ressources suggéré dans la recommandation. |
| PNUE | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La coopération Sud-Sud fait partie intégrante du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités qui a été adopté par le Conseil d'administration du PNUE à sa vingt-troisième session en 2005. Le coordonnateur de la coopération Sud-Sud veille à ce que les actions menées en la matière soient prises en compte dans la programmation et l'exécution des programmes, conformément à la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2018-2021. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le programme de travail et le budget s'articulent autour de sept sous-programmes thématiques, dont les modalités de mise en œuvre intègrent un volet de coopération Sud-Sud, conformément aux principes du Plan stratégique de Bali. |

| Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation | | | Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT | |
|---|-----------------------|--|--|---|
| Organisation | Statut | État d'avancement de l'application | Statut | État d'avancement de l'application |
| UNESCO | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le coordonnateur recense également les possibilités de collaboration, les mécanismes de financement et les technologies qui pourraient être utilisés pour la mise en œuvre des projets de coopération Sud-Sud. Les orientations qui régissent les processus de préparation et d'approbation des projets contiennent des dispositions spécifiques relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération interinstitutions. La coopération Sud-Sud fait partie intégrante des documents de politique générale et de planification stratégique de l'UNESCO (par exemple le Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5), la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), la Stratégie globale pour les partenariats et les rapports sur l'exécution du programme et du budget (documents EX/4). Le Bureau de la planification stratégique, responsable de la coopération Sud-Sud, donne des conseils et fournit un appui en matière de planification, de suivi, d'établissement de rapports et de mobilisation des ressources. | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> Aucune allocation n'est prévue dans le budget ordinaire. Cependant, des ressources extrabudgétaires ont été affectées à la CSSCT. |
| FNUAP | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le projet de coopération Sud-Sud pour 2015-2017, lancé en 2015, disposait de deux postes à temps plein et d'un budget pour mener des activités. Conformément à la nouvelle stratégie de CSSCT publiée en mars 2017, des coordonnateurs ont été nommés dans la plupart des divisions du siège, et une équipe technique inter-divisions a été mise en place. Une nouvelle unité chargée d'intégrer la CSSCT dans les activités relatives aux programmes, dotée de quatre postes, a été créée en octobre 2017. Le Plan stratégique pour 2018-2021 a fait de la CSSCT un nouveau mode d'engagement. | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> Classée en 2013, car adressée à l'organe délibérant. |
| HCR | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Le suivi des recommandations sur les questions liées à la gouvernance doit être assuré en liaison avec l'Assemblée générale. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Voir les commentaires de la colonne de gauche. |

| <i>Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation</i> | | | <i>Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT</i> | |
|--|-----------------------|--|---|--|
| <i>Organisation</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> |
| UNICEF | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La CSSCT a été intégrée dans les plans stratégiques (2014-2017 et 2018-2021), et les bureaux de pays en font mention depuis 2014 dans leurs rapports annuels, qui alimentent les rapports mondiaux de l'UNICEF. L'Unité de l'apprentissage et de l'échange de connaissances, qui est également chargée de la coopération Sud-Sud, a été établie au siège. Un réseau de coordonnateurs a été créé pour partager les bonnes pratiques. Une note d'orientation sur la coopération Sud-Sud et la coopération horizontale, élaborée avec l'aide du réseau et de différentes unités de l'organisation, y compris des bureaux sur le terrain, a été publiée en juillet 2017. | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> La CSSCT faisant partie de la stratégie de mise en œuvre des activités relatives aux programmes, il n'est pas possible d'isoler la part du financement qui s'y rapporte. Cependant, un financement incitatif de démarrage d'un montant de 5,69 millions de dollars a été exceptionnellement alloué au titre du budget ordinaire entre 2013 et 2017. |
| ONUDI | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La Direction a approuvé en 2016 la stratégie opérationnelle de coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire. Il existe au siège un coordonnateur principal qui bénéficie de l'appui des coordonnateurs nommés par tous les départements concernés. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Les dépenses de personnel et les dépenses de projets relatifs à la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire s'élèvent à 0,26 % du budget ordinaire pour 2018-2019. Toutefois, une grande partie du budget de coopération technique a été allouée à la coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire, mais aucun mécanisme efficace de suivi et de quantification des montants concernés n'a encore été mis au point. |
| ONUDC | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Aucune information n'a été fournie. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Aucune information n'a été fournie. |
| UNOPS | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas à l'UNOPS, qui fonctionne selon un modèle d'autofinancement axé sur la demande. Cependant, l'UNOPS s'intéresse à la CSSCT, comme en témoigne son plan stratégique pour 2018-2021. Il a appuyé divers projets en faveur de la CSSCT. Les bureaux des partenariats et les responsables des opérations jouent un rôle de coordination dans la conclusion de partenariats de CSSCT. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas à l'UNOPS, qui ne fonctionne pas à partir d'un budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires. |
| UNRWA | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> La recommandation est non pertinente au vu du mandat de l'UNRWA. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Voir les commentaires de la colonne de gauche. |

| Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation | | | Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT | |
|---|-----------------------|---|--|--|
| Organisation | Statut | État d'avancement de l'application | Statut | État d'avancement de l'application |
| OMT | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le Programme Coopération technique et services et le Programme Relations institutionnelles et mobilisation des ressources sont chargés de la CSSCT, et des coordonnateurs ont été nommés en leur sein. | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. |
| UPU | Non pertinente | <ul style="list-style-type: none"> En raison de la taille de l'organisation et de ses ressources limitées, il n'a pas été possible de créer des structures et des mécanismes spécifiques. | Non acceptée | <ul style="list-style-type: none"> En raison de la croissance zéro du budget, il n'a pas été possible d'allouer un pourcentage du budget ordinaire à la promotion de la coopération. |
| PAM | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil d'administration a approuvé en 2015 la Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Il a été tenu compte de la CSSCT dans les plans stratégiques pour 2014-2017 et 2017-2021, ainsi que dans le rapport annuel sur les résultats. Un coordonnateur à temps complet a été nommé au siège au sein de la Division des politiques et des programmes. Les Centres d'excellence du PAM situés au Brésil et en Chine, ainsi que les bureaux de pays sont, avec les gouvernements des pays hôtes, à l'avant-garde de la CSSCT. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Contrairement à d'autres organismes des Nations Unies, le PAM ne dispose pas d'un budget de base et est entièrement financé par des contributions volontaires. Les ressources allouées aux initiatives de CSSCT appuyées par le PAM proviennent donc aussi de contributions volontaires, dont elles dépendent entièrement. Le cadre budgétaire lie les fonds à des programmes, opérations et structures d'appui spécifiques (par exemple, la fonction de coordination de la CSSCT au niveau du siège). |
| OMS | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La CSSCT a été intégrée dans le douzième programme général de travail pour 2014-2019 ainsi que dans les budgets-programmes pour 2016-2017 et 2018-2019 en tant que produits attendus du siège et des bureaux régionaux. C'est également le cas pour le projet de treizième programme général de travail pour 2019-2023. Un réseau d'appui aux pays bien établi, qui soutient les activités menées au niveau national, joue un rôle de coordination pour ces questions et encourage la coopération entre les pays et les régions. Par exemple, le Bureau régional des Amériques appuie depuis longtemps la coopération technique entre les pays. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Voir les commentaires de la colonne de gauche. Aucun mécanisme mondial efficace de quantification des montants concernés n'a encore été mis au point, bien que ce processus soit en cours dans certaines régions. |

| <i>Recommandation 3 : mettre en place des structures et des mécanismes spécifiques et nommer des coordonnateurs chargés d'élaborer la politique et la stratégie d'appui de leur organisation</i> | | | <i>Recommandation 9 : consacrer au moins 0,5 % du budget de base à la promotion de la coopération Sud-Sud et une partie des ressources extrabudgétaires au financement des initiatives de CSSCT</i> | |
|--|-----------------------|---|---|--|
| <i>Organisation</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> | <i>Statut</i> | <i>État d'avancement de l'application</i> |
| OMPI | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Une unité spécialisée établie au sein du Secteur du développement veille à la cohérence de la planification et des rapports et assure la liaison avec les parties prenantes concernées. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Les dépenses de personnel de l'unité sont financées au titre du budget ordinaire. Au cours de l'exercice biennal 2014/15, les autres coûts ont représenté 1,5 % du montant total des dépenses autres que les dépenses de personnel. |
| OMM | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> Le Département du développement et des activités régionales coordonne les activités de CSSCT au travers de son Unité de coordination des projets. | Acceptée et appliquée | <ul style="list-style-type: none"> La stratégie de renforcement des capacités, établie sur la base notamment des recommandations du CCI, a été examinée par le Conseil exécutif à sa soixante-quatrième session. |

Annexe III

Vue d'ensemble des décisions que les organisations participantes auront à prendre pour donner suite aux recommandations du CCI JIU/REP/2018/2

| | Effet escompté | Nations Unies, fonds et programmes | | | | | | | | | | | | | | | | Institutions spécialisées et AIEA | | | | | | | | | | | |
|------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | | CCS | Nations Unies* | ONUSIDA | CNUCED | CCI | PNUD | PNUE | FNUAP | ONU-Habitat | HCR | UNICEF | ONUDC | UNOPS | UNRWA | ONU-Femmes | PAM | FAO | AIEA | OACI | OIT | OMI | UIT | UNESCO | ONUDI | OMT | UPU | OMS | OMPI |
| Rapport | Pour suite à donner | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Pour information | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Recommandation 1 | h | | P | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recommandation 2 | f | | P | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Légende : L : Recommandation adressée à l'organe délibérant pour qu'il prenne une décision.

E : Recommandation adressée au chef de secrétariat pour suite à donner.

: La recommandation n'appelle pas de mesure de la part de cet organisme

Impact escompté : a : transparence et responsabilisation renforcées b : diffusion de bonnes pratiques/pratiques optimales c : coordination et coopération renforcées d : cohérence et harmonisation renforcées e : contrôle et conformité renforcés f : efficacité renforcée g : économies importantes h : efficacité renforcée i : autre.

* Entités énumérées dans la circulaire ST/SGB/2015/3.